



COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 19 janvier 2021

Ouverture de la séance à 19h30

Secrétaire de séance : Delphine GAIFFE

Absents excusés : Louis DEROIN, Lydie TAVERDET.

1. FINANCES

- a. **Décision modificative n°1** : Prise en charge sur le budget du lotissement dissous, du transfert du bénéfice au c/6522, avec les écritures suivantes, qui seront raccrochées au budget 2020 : Chapitre 011-c/605 dépense : - 5 657.10, et Chapitre 65-c/6522 dépense : + 5 657.10 €.
- b. **Décision modificative n°6 budget général** : Décision modificative destinée à couvrir les dépenses de différents chapitres, constatées en négatif, après les dernières écritures réalisées en ce début d'année, sur le budget 2020. Par ailleurs, suite à un recalcul du budget dans « Berger Levrault », une différence de 1000 € apparue en fonctionnement : Dépenses supérieures aux recettes, a été corrigée
- c. **Indemnisation d'un vacataire** : Pour rappel, dans l'attente du recrutement d'un technicien courant 2021, Patrice ZERBIN a été embauché en mai 2020. Sa charge de travail nécessite un aménagement de son temps de travail. A compter du 01 janvier 2021, il effectuera 75 h par mois (70 auparavant)
- d. **Modification restes à réaliser** : Des dépenses prévues en 2020 et non soldées sont reportées en 2021 pour un total de 178 050 € au budget général et 12 000 € au budget forêt. Correction des recettes du budget général qui passe de de 48 800 € à 35 800 €, suite à l'encaissement d'une subvention sur 2020.
- e. **Annulation d'une délibération du conseil du 08 décembre 2020** : Suite à une demande de la Préfecture, qui souhaitait que le CIA et les cartes cadeaux ne fassent pas l'objet d'une délibération unique !
- f. **Cartes cadeaux** : L'article 9 de la loi n° 89-634 du 13 juillet 1983 prévoit que les prestations d'action sociale sont distinctes de la rémunération et indépendantes du grade et de l'emploi. Les cartes cadeaux distribuées au personnel tiendront compte de cet article.
- g. **Adhésion ADEC** : L'ADEC (Association de Développement Culturel) de Montbéliard œuvre pour l'accès à la culture des enfants, plusieurs actions sont menées chaque année dans les écoles (cela a été présenté lors de plusieurs réunions de conseil) et au périscolaire. Les enfants y découvrent des auteurs ou illustrateurs et ils apprécient beaucoup.

Aujourd'hui la commune décide de renouveler son adhésion à cette association. Le coût est de 0€50 par habitant soit 1 093 € pour la commune de Mathay.

- h. Embauche vacataire pour la distribution des documents d'information communale** : Le conseil décide de l'engagement comme vacataire de Marine GAIFFE pour la distribution du Mathay Infos (durée de 13h à chaque distribution) et du Dialogue (durée au réel)
- i. Approche des budgets 2021** : Le budget général 2021 est présenté en séance, il reprend les excédents précédents, le résultat de l'exercice 2020, les restes à réaliser tant en investissement qu'en fonctionnement. En l'état actuel des choses, il s'élève à 1 724 470€ en fonctionnement et 1 455 563.07 € en investissement.
- Le travail est identique pour le budget forêt pour des montants de 39 000€ en fonctionnement et de 31 355.91 € en investissement. Comme abordé lors de réunions de conseil précédentes, ce budget est inquiétant, le bois se vend difficilement, c'est une préoccupation générale dont il a été question également lors de réunions à l'échelle de PMA.

2. TRAVAUX NEUFS / ACHATS / VENTE

- A) Enfouissement réseaux grande rue et rue de l'Europe et rénovation de la voirie** : Positionnement du conseil sur ces travaux qui nécessitent de mobiliser près de 1 900 000 €, dont, après déduction des aides et du FCTVA, 800 000 € restant à charge de la Commune ! Cette somme n'étant pas mobilisable sur les 6 ans à venir, le Conseil Municipal décide de la reporter sur le prochain mandat : Préférence étant donné aux travaux visant aux économies d'énergie, tant sur l'éclairage public que sur les bâtiments, pour réduire nos dépenses énergétiques.
- B) Vente de terrain** : Dans le cadre de la construction d'une résidence seniors pour une trentaine de logements, la municipalité décide de vendre deux parcelles dont elle est propriétaire (les courbes champs parcelles AK108 (8712 m²) et AK109 (221 m²)) à la société Résidence Seniors Mathay gérée par Thibault SAUVANET.
- Ces terrains seront desservis jusqu'en limite de propriété par une voirie avec apport de tous les réseaux. Le prix de vente est fixé à 100 000 € majoré de la taxe archéologique (environ 5 000 €). L'office notarial Courgey/Selas de Valdahon procédera à la rédaction des actes nécessaires.
- C) Mesure de Radon au groupe scolaire** : Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Il se mesure en Bq/ m³ (Becquerel)
- Les communes du territoire français sont classées en 3 zones :
- **Zone 1** (potentiel faible),
 - **Zone 2** (potentiel faible mais présence de facteurs aggravants comme des failles, mines, carrières...),
 - **Zone 3** (potentiel fort).
- L'arrêté du 26 février 2019 précise que le dépistage du radon est obligatoire dans les établissements recevant du public, cités ci-dessus, situés dans les communes en zone 3 ou situés dans les communes classées en zone 1 ou 2 et faisant partie antérieurement d'un département à risque dès lors que le résultat du dernier mesurage du radon est supérieur à 300 Bq/m³.

L'obligation de mesurage a été étendue aux **établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans** et le niveau d'action a été abaissé à **300 Bq/m3**.

Mathay est situé dans « une Zone 1 » (Potentiel faible), mais non loin de chez nous :

Zone 2 : Valentigney / Montbéliard / Sochaux / Audincourt / Héricourt

Zone 3 : Champey / Saulnot....Belfort et une grande partie de l'Alsace.

Nous avons été contactés par PMA, pour réaliser de nouvelles mesures sur le groupe scolaire.

La pose de dosimètres, par les services de PMA, en notre présence se fera **le Mercredi 27 janvier**.

La mesure durera 2 mois. Cette mesure est gratuite pour la commune.

D) WIFI au scolaire : Après 2 consultations, pour ajout du Wifi au scolaire, une nouvelle solution globale, semble plus intéressante :

Elle est proposée par Orange : Incluant les abonnements fixes, mobiles et internet, changement du standard téléphonique, remplacement postes en matériel IPBX compatible réseau fibre, (en remplacement du matériel PABX – RTC / Analogique) changement de la box fibre et mise en place d'un réseau Wifi sur mairie, écoles et agence postale.

- Engagement : 5 ans, avec proposition de renégociation du contrat au bout de 2ans :

Nouvelle offre au même tarif ou moins coûteuse.

- Prise en charge des frais de désengagement des contrats actuels.

- Simulation : 10% d'économies annuelles.

La décision finale ne sera prise qu'après une analyse fine du dossier.

E) Réseau chaleur Bois : Une étude d'opportunité (gratuite) va être engagée par GAIA énergie, pour la réalisation d'un réseau de chaleur bois sur le groupe scolaire. Elle permettra d'estimer la rentabilité d'un tel projet. Ensuite, si l'étude est positive, une consultation de faisabilité pourra être menée par le SYDED (le financement des études est subventionné à hauteur de 70%).

F) Intégration des deux sites gaz de la commune au groupement régional Bourgogne Franche

Comté : Pour faire suite à la non-reconduction du groupement gaz de PMA au-delà de 2021, nous allons rejoindre le groupement régional Bourgogne Franche-Comté d'achat d'énergie (au même titre que l'électricité), pour nos 2 sites gaz (Scolaire et Eglise). A compter du 1^{er} janvier 2022, il sera porté par le SYDED

3. JEUNESSE, SCOLAIRE et PÉRISCOLAIRE

Organisation scolaire : Nous renouvelons une délibération que nous avons déjà passé il y a un peu moins de 2 ans, concernant la fusion possible des écoles. Les effectifs ont beaucoup baissé et nous allons probablement perdre une classe peut-être 2, ce qui serait regrettable. Les effectifs (108 à l'école élémentaire et 48 à la maternelle) n'ont jamais été aussi bas et nous n'avons pas de directrice titulaire à la maternelle, ce qui nous laisse supposer une relance d'une probable fusion.

Les élus décident d'émettre un avis très défavorable à cette proposition de fusion aux motifs suivants :

- L'école maternelle, avec toute sa spécificité, mérite une place à part entière.
- Le lissage des effectifs peut engendrer des problèmes de locaux et de personnel (pour les ATSEM en cas de classe double GS CP)
- La fermeture du poste de direction à la maternelle est injustifiée.